

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 09 novembre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GRIMAULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BOUZID Nathalie donne pouvoir à LE GUEN Nadège,
- FORTIN Céline donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane
- LE BOUCHER Colette donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à LEVY Christelle,
- URVOY Laurence donne pouvoir à BREXEL Pierrick,
- PECHA Virginie
- LINTANF Goulven
- GAUVRIT Thierry
- BERNU Sylvain

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain GOUEZIN

Délibération n°2021-112

Membres en exercice : 35 – Présents : 24 - Absents : 11 – Pouvoirs : 7

COMPTES-RENDUS DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-088 du 27 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après cette présentation,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

Aménagement

- Décision Direction Aménagement 2021 n°601 du 15 octobre 2021 – Signature d'une convention d'attribution de subvention « Destination Touristique » de la Région Bretagne concernant le projet d'aménagement de valorisation des accès littoraux de Béliard, Port-Morvan, Saint-Maurice et du Vauglin, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANTS (H.T.)	RECETTES	MONTANTS	%
Travaux	482 927	ETAT – France RELANCE	249 540	51,67
		REGION	115 545	23,93
		Conseil Départemental	13 651	4,14
		Autofinancement	97 842	20,26
TOTAL	482 927	TOTAL	482 927	100,00

- Décision Direction Aménagement 2021 n°605 du 15 octobre 2021 – Dépôt d'une demande de Permis d'Aménager sur le secteur dit « Les rives du Gouëssant », pour permettre la division de la propriété en plusieurs lots à bâtir.

Certifié envoyé à la Préfecture le **25 NOV. 2021**

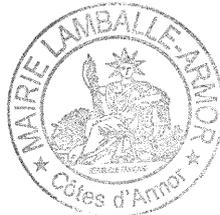
Affiché le **25 NOV. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **25 NOV. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



[Handwritten signature]